



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

PROCÈS VERBAL COMMISSION DÉPARTEMENTALE JEUNES

DU 17 SEPTEMBRE 2025

Membres présents : Max Gouès, Gilbert Le Gall, Gilles Cunit Ravet, Philippe Ollivier.

Membre excusé : Glen Le Saout.

Soutien technique : Jérémy Laot.

1° Courriers :

Passage en revue de tous les courriers et courriels reçus depuis la dernière réunion.

2° Litiges :

Lors du match U15 D3-D4 poule J du 13/09 opposant Quimper Penhars FC 1 à Quimper Italia 1, des réserves d'avant match ont été apposées par Quimper Penhars sur la qualification et la participation de joueurs de Quimper Italia. Ces réserves ont été jugées non recevables car mal confirmées. Néanmoins un joueur du Quimper Italia qui a participé au match n'avait pas de licence, conduisant la commission à utiliser son droit d'évocation selon l'article 96 alinéa 2 des règlements généraux de la LBF et de donner match perdu par pénalité à Quimper Italia 1 à savoir :

- | | | |
|-------------------|--------|----------|
| • Quimper Penhars | 3 buts | 3 points |
| • Quimper Italia | 0 but | -1 point |

Droit d'évocation de 100 € (annexe 2 – dispositions financières des règlements généraux de la LBF) à mettre au compte du club Quimper Italia.

La présente décision est susceptible d'appel en 2^{ème} instance, devant la commission d'appel du district du Finistère, dans un délai de 7 jours conformément à l'article 98 des règlements généraux de la LBF.

3° Championnats :

Le projet de pyramides pour les brassages U14, U15 D3/D4 et U16 D2/D3 concocté par Jérémy Laot est adopté pour diffusion sur le site.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

4° Coupes :

Les rencontres se dérouleront le samedi 27 septembre à 15h

En U15, 35 matchs entre les 59 équipes de D3/D4 + 11 équipes de D2.

En U16, 13 matchs entre équipes de D3 + 4 équipes de D2.

En U17, 12 matchs entre équipes de D3

RAPPEL

> **Ne peut participer à un match de coupe avec une équipe 2 ou 3 le joueur qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre disputée par l'une des équipes supérieures de son club lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou dans les 24 heures suivantes.**

> **En outre ne peut participer à un match de coupe de district, le joueur qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre officielle des équipes supérieures du club évoluant en championnat régional Jeunes et coupe Région Bretagne Jeunes.**

Exemple : une équipe U16 Régionale est considérée comme supérieure à une équipe U17 District.

Les feuilles de matches comportant des équipes 2 ou 3 seront donc systématiquement contrôlées.

5°FMI :

La transmission de la feuille de match dématérialisée doit normalement se faire dans les 24 heures après la fin de la rencontre (règlement LBF - Championnat de Bretagne Jeunes). Si elle n'a pas été transmise au district avant le mardi suivant la rencontre à 9 h (ou le vendredi si le match se déroule le mercredi) une amende de 30 euros pour retard envoi feuille de match a été appliquée dès la première journée (voir dispositions financières – annexe 2 des règlements généraux de la LBF) (Voir liste en annexe).

6°Forfaits :

Forfaits occasionnels lors de la 1ère journée:

Voir liste en annexe 4 forfaits enregistrés

Amende à mettre au compte du club en conséquence

Prochaine réunion le 7/10 à 18h30

Le Président de la Commission

G. LE GALL

Le Secrétaire de la Commission

Ph. OLLIVIER